
Procès-verbal de la cérémonie célébrée à Louhans (Saône-et-Loire) pour inaugurer la bannière du bataillon de ses jeunes défenseurs, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la cérémonie célébrée à Louhans (Saône-et-Loire) pour inaugurer la bannière du bataillon de ses jeunes défenseurs, lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 498-499;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41725_t1_0498_0000_6;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

D. Azevedo, *président*, Roulle, *secrétaire*, section n° 19;

Pigné, *président*, J. Garry, *secrétaire*, section n° 20;

Broca, *président*, Grangé, *secrétaire*, section n° 21;

Castéran, *président*, Fabre, *secrétaire*, section n° 22;

Dufourg, *président*, Chagnes, *secrétaire*, section n° 23;

Duballon, *président*, Pagès, *secrétaire*, section n° 24;

E. Desong, *président*, Isard fils, *secrétaire*, section n° 25;

Dallié, *président*, Felix, *secrétaire*, section n° 26;

Louis, *président*, Vallet, *secrétaire*, section n° 27;

Boyé, *président*, Mainard, *secrétaire*, section n° 28.

Le conseil général provisoire de la commune de Bordeaux, après avoir entendu la lecture de l'adresse des vingt-huit sections de Bordeaux, à la Convention nationale;

Considérant que cette adresse est parfaitement conforme aux principes révolutionnaires qui animent le conseil, et qu'il est instant de donner à la République entière une preuve éclatante que cette révolution est sincère, qu'elle a écrasé l'aristocratie et le fédéralisme, et que les faits qui l'ont suivie, ne laissent aucun doute sur la véritable intention des Bordelais;

Arrête, ouï et ce requérant le procureur de la commune, qu'il adopte, en son entier, l'adresse des vingt-huit sections de Bordeaux, à la Convention;

Arrête, au surplus, que cette adresse sera imprimée aux frais de la commune; qu'elle sera envoyée à la Convention, au pouvoir exécutif, au conseil général et aux sections de Paris; aux Sociétés populaires, aux départements et aux armées.

Fait à Bordeaux, dans la maison commune, le 2 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

(Suivent 50 signatures.)

Les administrateurs du district de Louhans envoient le procès-verbal imprimé de la cérémonie qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de l'inauguration de la bannière confiée au bataillon des jeunes défenseurs de la patrie, levé dans ce district, en exécution de la loi du 23 août (vieux style). Ils annoncent que déjà 10 compagnies de ces braves gens sont aux frontières.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Louhans (2) :

« Louhans, le 8^e jour du 2^e mois de l'an II de la République une, indivisible et démocratique.

« Citoyens représentants,

« Nous vous faisons passer ci-joint trois exemplaires du procès-verbal concernant l'inau-

guration de la bannière confiée aux jeunes défenseurs qui composent le bataillon de ce district, levé en exécution de la loi du 23 août dernier (vieux style) et dont dix compagnies sont déjà sur les frontières depuis près de 15 jours. Nous désirons beaucoup que ce procès-verbal vous soit agréable, il vous exprimera les sentiments dont nous sommes animés et qui ont constamment été la base de notre conduite.

« Salut et fraternité.

« Les administrateurs du district de Louhans,

« BOISSON, *président*; BERT; A. GUILLEMIN; CAUCAL; GUERRET, *vice-président*; LARRIERE, *secrétaire*. »

Procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu à Louhans (1) :

Extrait du registre du directoire du district de Louhans.

Séance publique et permanente du troisième jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la République française, une, indivisible et démocratique.

A l'heure de trois et demie après-midi, du premier jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la République une, indivisible et démocratique, l'administration s'étant transportée avec le citoyen Disson, agent supérieur du département, à la maison commune pour se réunir, ainsi qu'il avait été arrêté la veille aux autorités constituées, aux membres du comité de surveillance, et à ceux de la Société populaire et à l'état-major de la garde nationale qui avaient été invités de s'y trouver, pour se rendre de là à l'autel de la patrie, et y faire l'inauguration de la bannière du bataillon du district.

La marche ouverte à l'heure de quatre, précédée d'une musique guerrière, de deux pièces d'artillerie, conduites par les braves canonniers, pères de famille, récemment arrivés de l'armée de Limonest, d'un détachement de vingt-cinq hommes, et fermée par un autre : on s'est porté dans le meilleur ordre, et aux regards des citoyens et des citoyennes qui se pressaient en foule en la prairie du Breuil, où le bataillon était formé en carré, dont l'autel de la patrie faisait le centre, et près duquel l'état-major était réuni le sabre à la main.

Tous les corps constitués, les membres du comité de surveillance, ceux de la Société populaire, l'état-major de la garde nationale ayant formé un cercle ouvert près de l'autel de la patrie, et l'agent supérieur, le vice-président de l'administration, porteur de la bannière, le chef du bataillon, le sergent-major, entre les mains duquel ladite bannière devait être remise, occupant le centre du cercle; l'agent supérieur a prononcé un discours qui a été suivi de salves d'artillerie et des cris de : *Vive la République! vive la Montagne!*

Le vice-président de l'administration, avant de remettre la bannière au chef du bataillon, pour être par lui confiée au sergent-major, a aussi prononcé un discours terminé, comme celui de l'agent supérieur, par des salves d'artillerie, des cris de *Vive la République, vive la Montagne.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 29.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.

Le chef du bataillon a répondu par un autre discours également terminé (*sic*).

Après cette inauguration, pendant laquelle l'on remarquait le généreux dévouement du bataillon et la satisfaction de tous les assistants on s'est transporté, dans le meilleur ordre, et en marchant au centre dudit bataillon, sur la place où est planté l'arbre de la liberté, où l'on a chanté l'*Hymne des Marseillais*, et renouvelé les cris de *Vive la République ! Vive la Montagne !*

Et dans le même ordre on est rentré à la maison commune, où il a été arrêté que procès-verbal serait dressé par l'administration où se rendraient les membres des autres autorités constituées, ceux du comité de surveillance, ceux de la Société populaire et de l'état-major de la garde nationale, pour apposer leur signature; que le discours prononcé par le citoyen Disson, celui prononcé par le vice-président de l'administration et enfin celui du chef de bataillon seront transcrits à la suite du procès-verbal, et que du tout il sera fait extrait pour livrer à l'impression, à l'effet d'en envoyer des exemplaires à la Convention nationale, aux représentants du peuple près l'armée des Alpes, au département, aux autorités constituées, aux membres du comité de surveillance, à la Société populaire, à l'état-major de la garde nationale, à l'état-major du bataillon et aux municipalités au district.

Signé au registre :

(Suivent 25 signatures.)

Discours du citoyen Disson, agent supérieur du département.

« Ce jour, citoyens soldats, ce jour est le plus beau de votre ville, la cérémonie à laquelle vous assistez, est la plus auguste et la plus intéressante pour vous et pour la patrie. C'est à elle, c'est pour elle qu'en faisant l'inauguration de vos drapeaux, vous allez en faire la dédicace; vous allez jurer de ne vous séparer de cet étendard qu'après avoir remporté sur les tyrans et sur tous nos ennemis intérieurs et extérieurs une victoire qui assure à jamais les bases inébranlables d'une liberté qui doit fonder votre bonheur et celui des races futures.

« Pénétrez-vous bien, mes amis, mes camarades, de l'importance du but auquel vous devez tendre. Dès longtemps, sans doute, vous avez adopté cette devise des républicains : *Vivre libre ou mourir*; elle doit vous rappeler que l'espoir de la France est en vous, qu'elle vous a appelés tous pour assurer la conquête de la liberté.

« Courage, docilité, obéissance à vos chefs, respect aux personnes et aux propriétés; et la victoire est à vous. Vous verrez tomber à vos pieds la tête de l'hydre de l'esclavage.

« Et vous, jeunes citoyens, appelés par vos camarades à les commander, n'oubliez jamais que vous n'avez pas cessé d'être leurs égaux, que la seule distinction qui est entre eux et vous, existe réellement dans l'obligation que vous avez contractée de leur donner l'exemple du courage, de l'amour de la patrie et de vos devoirs, et enfin de toutes les vertus civiques et militaires. Souvenez-vous que le soldat est toujours invincible lorsqu'il est bien commandé. Montrez à l'univers étonné que, s'il fut un peuple chez lequel la vertu n'attendait pas le nombre des an-

nées, c'est dans la République naissante des Français.

« Oui, camarades, officiers et soldats, j'en ai la conviction intime, le cri de la liberté se fait si énergiquement entendre à vos cœurs, qu'autant de fois vous combattrez, autant de fois vous terrasserez les colonnes d'esclaves armés contre nous.

« Déjà, il me semble vous voir rentrer victorieux dans vos foyers, répandant des larmes de joie, pressés dans les bras de vos pères, mères, vos parents, vos amis; déjà je vous vois tous ensemble jouissant du bonheur, sillonnant la terre que vous aurez garantie de l'invasion des tyrans, et celle que la République vous a assurée aux termes de vos travaux. Alors encore je vois aussi ma patrie tout entière jouissant des bienfaits de la liberté. Je vois la paix, l'ordre, l'harmonie, la justice reprendre leurs droits et établir le règne d'une parfaite égalité.

« Partez donc, brave jeunesse, allez faire exécuter les lois de la Convention nationale, soyez pleins de confiance en ses décrets; elle veut essentiellement votre bonheur et soyez convaincus que l'événement justifiera votre confiance.

« *Vive la République ! vive la Montagne !* »

Discours prononcé par le citoyen Guerret, vice-président du directoire du district.

« Jeunes défenseurs de la patrie,

« Vous aurez bientôt les armes à la main; mais ce ne sera pas pour servir les caprices d'un despote; ce ne sera pas comme instrument de l'intrigue et de l'ambition, c'est votre propre cause, celle de la liberté, de l'égalité, des droits imprescriptibles et sacrés de l'homme que vous avez à défendre.

« La résistance que nous éprouvons depuis la Révolution pour asseoir notre bonheur sur des bases solides, démontre le tourment qu'éprouvent ceux qui n'avaient établi le leur que par des vexations, des usurpations qu'ils voudraient perpétuer.

« Nous avons des ennemis parce que nous voulons ne faire de toute la France qu'une même famille, qu'une réunion de frères; parce que nous voulons pour souverain la loi dictée par le peuple souverain, et non par la volonté d'un individu stimulé par 1,000 petits tyrans.

« Nous avons des ennemis parce que nous voulons substituer le mérite à l'effronterie, la vertu à l'hypocrisie; parce que nous poursuivons les fanatiques ambitieux; et tous ces êtres ennemis de l'humanité, que l'insouciance, la stupeur et l'abjection des peuples avaient laissés s'élever à un degré de puissance que la saine raison réproche, et qui doit enfin lui céder.

« Aujourd'hui son flambeau vous éclaire; il ranimera votre courage, jeunes citoyens, vous ne souffrirez pas que la terre de la liberté soit plus longtemps souillée, et vous ne reviendrez dans les bras de vos proches que lorsque la patrie sera sauvée. Alors vraiment dignes de leur tendresse et de leur affection, alors recevant la couronne civique, vous serez enfants de cette chère patrie, et vous coulerez des jours d'autant plus heureux, que l'on vous comptera, que l'on vous nommera avec reconnaissance, parmi les sauveurs de la République.

« C'est en son nom, jeunes citoyens, que je vous remets cette bannière.

« Sous un despote, elle eût été chargée de mé-